



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

questions écrites

Question écrite n° 47643

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le fait que le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit qu'une réponse aux questions écrites doit être apportée dans un délai de moins de 2 mois. Elle s'étonne donc tout particulièrement qu'en ce qui concerne son ministère, 8 de ses questions écrites publiées depuis plus de 2 mois soient toujours sans réponse. Une de ces questions est notamment déposée depuis plus de deux ans. Il s'agit de la question n° 14500 du 18 mai 1998. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer quelle est l'origine de tels retards.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris bonne note des remarques relatives au délai de traitement des questions écrites et notamment du retard dans le traitement de la question n° 14500 du 18 mai 1998. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement assure les parlementaires de sa volonté de demeurer à leur écoute et de veiller à leur information. Elle s'efforce et continuera à faire porter ses efforts pour réduire les délais de réponse, afin de respecter au mieux le règlement fixé par les Assemblées. En ce qui concerne plus particulièrement la question écrite n° 14500 du 18 mai 1998, la ministre signale que la réponse a été publiée au Journal officiel de la République française, Assemblée nationale, Débats parlementaires, Réponse des ministres aux questions écrites du 7 août 2000, page 4683.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47643

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3496

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5512